

Les Kanaks votent l'obligation vaccinale pour la Nouvelle Calédonie, sinon amende de 1445 euros !

écrit par Christine Tasin | 3 septembre 2021





On commence à comprendre la stratégie de Macron pour imposer la vaccination obligatoire à tous et partout en France.

Ils ont commencé par les plus fragiles, les vieux, les malades...

Ils ont testé à tour de bras et inventé des cas, des malades et des décès qui n'existaient pas tout en en créant d'autres en interdisant les traitements.

Ils ont surfé sur ces faux chiffres et le confinement pour terroriser et lasser la population qui, bien que non fragile a commencé à se vacciner.

Comme ça n'allait pas assez vite, ils sont passés à l'obligation vaccinale des soignants, des salariés des entreprises en contact avec le public, au Pass Sanitaire...

A présent ils visent la vaccination de 100% des gosses de 12 à 18 ans et celle des gosses de 6 mois à 12 ans sans doute dès le début 2022, sous forme d'obligation vaccinale pour l'inscription à l'école en septembre 2022.

En même temps, ils font un cirque pas possible avec les DOM et TOM, Martinique, Guadeloupe... pour faire croire qu'il y aurait le feu au lac...

Et voilà qu'ils font voter par le congrès de Nouvelle Calédonie, aux mains des Kanaks (Depuis le [24/05/2019](#) : [Roch Wamytan](#) ([FLNKS-UC](#)) en est le Président) **rien de moins que l'obligation vaccinale de tous ceux qui vivent en Nouvelle Calédonie... et de tous ceux qui y arrivent !!!!!** Enfin, je dis les Kanaks, il y a des Caldoches au Congrès, qui ont voté comme un seul homme la vaccination obligatoire eux aussi ! Voté à l'unanimité !!!!!

5^e mandat
2019 - 2024



Présentation

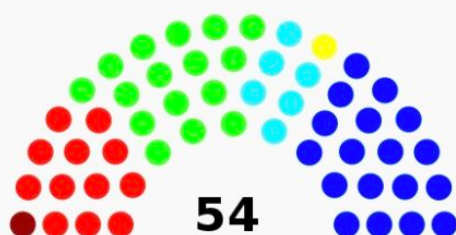
Type Assemblée délibérante
Durée du mandat 5 ans

Présidence

Président Roch Wamytan (UC-FLNKS)
Élection 28 juillet 2021

Structure

Membres 54



Composition actuelle.

Groupes politiques

Majorité Indépendantistes (29)

-  UC-FLNKS & EO (17)
-  UNI (11)
-  PT (1)

Anti-indépendantistes (25)

-  AEC (18)
-  CE (6)
-  GNC (1)

Élection

Dernière élection 12 mai 2019

Divers

Site web www.congres.nc

.

Qu'ont-ils promis aux Kanaks, à votre avis ?

Forcément une ultime manipulation pour que la Nouvelle Calédonie devienne indépendante mais conserve tous les avantages d'une ex-Métropole continuant de payer pour les frères Kanaks qui ne seraient pas fichus de gérer leur terre malgré ses innombrables atouts.

Sans doute aussi que l'obligation vaccinale va empêcher les Caldoches de devenir plus nombreux et va pousser nombre de ceux qui y ont passé leur vie à partir... Pour aller où ? L'histoire ne le dit pas.

.

Merci à Oulala de nous avoir indiqué l'article ci-dessous en ajoutant *"Macron et son gouvernement passent par la bande pour créer un précédent. Bien vu, Oulala !*

.

.

Face à la pandémie, une décision radicale. Le projet d'obligation vaccinale est repassé au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, ce vendredi. La commission permanente a voté à l'unanimité la version amendée du texte.

[...]

La nuit a été courte, au Congrès. Les travaux et les procédures liés au projet de texte sur l'obligation vaccinale ont duré jusqu'à très tard, jeudi 2 septembre. Et après la réflexion en commission plénière, c'est en commission permanente que la décision, lourde de sens, a été prise ce vendredi 3 septembre : les onze élus qui composent le "Petit congrès" ont été unanimes pour instaurer une obligation vaccinale contre le virus SARS-Co V-2 en Nouvelle-Calédonie.

Un texte (amendé et sous-amendé) qui a pour but de faire progresser le plus vite possible la couverture vaccinale sur le Caillou, pour l'instant limitée à un tiers de la population vaccinable (et un quart de la population totale). A ce stade, la mise sous cloche du pays est prévue jusqu'au 31 décembre.

Sans sanction, sauf pour certaines catégories et à partir du 31

décembre

Cette obligation de se faire vacciner concerne les personnes majeures présentes en Nouvelle-Calédonie qui n'ont pas de contre-indication médicale, et les personnes entrant sur le territoire.

Elle se veut sans sanction (pour le moment, du moins). A l'exception de professions jugées en première ligne, notamment dans la santé, au port ou en aéroport, de métiers "relevant des secteurs sensibles dont l'interruption entraînerait des conséquences néfastes sur le fonctionnement du pays" ou des personnes à risque. Attention : la liste précise n'a pas encore été établie. Et il n'est prévu de sanctionner les récalcitrants appartenant à ces catégories qu'à partir du 31 décembre. Il est question d'une amende de 175 000 F.

[...]

<https://lalere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/covid-19-l-obligation-vaccinale-en-nouvelle-caledonie-a-ete-adoptee-1094125.html>